

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU JEUDI 18 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines.

ETAIENT PRESENTS

M. Olivier LEBRUN - Mme Pauline BILLAUDEL – Mme Béatrice BERTHOD – M. Vincent GUILLON – Mme Jane-Marie HERMANN - M. Louis LE PIVAIN – Mme Christine CARON (adjoints) – M. Jean-Michel ISSAKIDIS – Mme Marie DENAISON - M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN – M. Pascal MOSSE – Mme Camille FAULQUE – M. Jean BERNICOT - Mme Geneviève JOIE - M. Didier HOFFMANN - Mme Paola PILICHIEWICZ - M. Daniel ROMAN - M. Antoine BEIS - M. Roger LEVESQUE – Mme Emmanuelle PELE- Mme Sabine BESNARD - M. Jean-Marie LEBRETON - Mme Suzanne EGAL – Mme Danièle HARAN – M. Clément RAINGEARD - Mme Héroïse WAECHTER (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES – PROCURATION

M. Roland de HEAULME	a donné pouvoir à	M. Daniel ROMAN
M. Philippe GEVREY	a donné pouvoir à	M. Louis LE PIVAIN
Mme Laure COTTIN	a donné pouvoir à	Mme Béatrice BERTHOD
Mme Christine VALLETTE	a donné pouvoir à	Mme Geneviève JOIE
Mme Aurélie JUILLET	a donné pouvoir à	Mme Pauline BILLAUDEL
M. Jean-Philippe OLIER	a donné pouvoir à	M. Vincent GUILLON

ABSENTS : Mme Marie BRENIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. LEBRUN désigne Mme Marie DENAISON comme secrétaire de séance.

Il manque, dans ce document, un certain nombre d'interventions en raison de coupures du système d'enregistrement.

Certaines transcriptions ont pu être réalisées grâce à leur transmission par les personnes concernées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 30 novembre 2017.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 21 décembre 2017.

1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 – BUDGET VILLE

2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT

M. LEBRUN : « Nous démarrons le débat d'orientation budgétaire, simplement, pour ceux qui découvrent le débat d'orientation budgétaire, il s'agit d'un débat sur les orientations, il ne s'agit pas du budget pour l'instant, même si le budget, on l'a avancé puisqu'on le votera en février, mais là, on est sur une phase de discussion entre nous, des orientations budgétaires donc sur les hypothèses principales qui ont été retenues pour élaborer le budget qui vous sera proposé en février. Ce sont des orientations à la fois avec des hypothèses sur le fonctionnement et des hypothèses sur l'investissement, notamment l'investissement sur l'année à venir mais également les années suivantes puisqu'il s'agit de présenter un PPI un peu agrégé.

Donc je vais passer la parole à Jean-Michel ISSAKIDIS, maire-adjoint aux finances pour nous présenter ce débat et puis après, nous débattons, je propose qu'à la fois se tienne le débat d'orientation budgétaire pour le budget ville et le budget assainissement qui est une ... Ah, c'est Geneviève, c'était Marion qui devait le faire, c'est peut-être l'occasion alors, bien, on y va, M. ISSAKIDIS vous avez la parole. »

M. ISSAKIDIS : « M. le Maire, et vous tous mes chers collègues, donc ce débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans le cadre législatif règlementaire qui vous est présenté. C'est celui qui est repris dans le projet de délibération sur lequel nous serons appelés à voter. En substance, on y retrouve les éléments structuraux du débat qu'on va avoir, de la présentation que je vais vous faire, qui recoupe ce qui a déjà été évoqué, c'est-à-dire à la fois une approche des investissements, du fonctionnement, de la structure de la dette et ce genre de choses. Vous remarquerez que dans le 1^{er} article, ce rapport est transmis au Préfet et au Président de l'Intercommunalité, c'est une nouveauté qui avait été introduite il y a quelques années, ce n'est pas si ancien.

Donc en introduction, j'ai rappelé sur cette diapo, un enchaînement de dates depuis 2010 en simplifiant et en mettant en regard des années, la collection de réformes que l'on a eues à mettre en œuvre, que l'on a eues à prendre en compte, parfois au dernier moment depuis 2010, on se rend compte que dans les collectivités territoriales on a une forte capacité d'adaptation, puisque quasiment tous les ans il y a une nouveauté ...

... Présenté ce texte slide qui a disparu, si vous voulez bien le remettre, ...

... A une loi de programmation - loi de finances, c'est le slide d'avant, voilà, qui est un plan quinquennal, c'est repris dans le titre, c'est-à-dire que ce plan quinquennal, donc à l'occasion de ce vote du budget 2018 instaure aussi un chemin budgétaire et financier sur les cinq ans à venir.

J'ajouterai immédiatement que cette loi de programmation-loi de finances quinquennale fait suite à la précédente, qui contrairement à ce qu'on pourrait imaginer à chaud ne date pas de 2013 mais a été mise en œuvre à partir de 2015, mais abrogée par cette nouvelle loi. On a donc là un plan quinquennal qui fait suite à un précédent plan quinquennal qui lui, a duré 2 ans. Donc il ne faut pas prendre ces hypothèses comme étant fermes et définitives sur la durée ...

M. LEBRETON : « Avant de passer la parole à Suzanne EGAL, qui est membre de la commission des finances (je n'en suis pas membre), je tiens à souligner au nom du groupe Solidaires à Viroflay que, comme l'an dernier, nous venons d'écouter une présentation surtout consacrée au budget national. Mais nous attendons toujours une présentation plus détaillée des orientations budgétaires de la ville de Viroflay, conformément à la loi. Je laisse la parole à Suzanne EGAL. »

Mme EGAL : « Une année vient de s'achever et le procès-verbal du conseil municipal du 12/01/2017 relatif au débat d'orientation budgétaire de 2017 n'a toujours pas été publié.

De plus nous constatons que les observations que nous avons faites lors de ce débat 2017 n'ont pas été prises en compte pour la présentation du débat d'orientation budgétaire 2018 de ce jour. Alors il nous a paru important d'en reprendre certaines malheureusement toujours d'actualité.

Les lois de 2015 et 2016, rappelées en début de présentation, marquent l'importance de ce débat au sein du Conseil municipal en précisant quel doit en être le contenu et font de ce débat une délibération soumise au vote du Conseil.

Elles prévoient notamment la « présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires..., sur les engagements pluriannuels envisagés, sur la structure et la gestion de la dette, sur la structure et l'évolution des dépenses et sur l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses du personnel... »

Mais quel est l'objectif du DOB ?

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité. Il doit se concevoir comme un outil pédagogique associant la majorité et l'opposition.

Revenons à 2017. Les projets de la ville à orientation 2025 ont été présentés le 1 février 2017, postérieurement au débat d'orientation budgétaire dans une séance plénière, c'est-à-dire sans public. Le débat d'orientation budgétaire de 2017 a été totalement vidé de sa substance. Nous avons ainsi découvert dans cette réunion de février la remise en cause des projets présentés notamment en septembre 2014 avec « la ZAC des 5 îlots » ou certains annoncés lors de la campagne. Sans aucune information préalable, nos interventions au cours de cette séance de février 2017 se sont bornées à des questionnements à chaud nous privant d'un réel débat sur ces projets. Par ailleurs et bien qu'on nous ait fourni a posteriori les supports de présentation, cette séance n'étant pas publique, il nous est très difficile d'utiliser les informations transmises dans nos interventions et échanges avec les Viroflaysiens.

Le document qui nous est soumis cette année comporte 15 planches, dont certaines intéressantes, sur le contexte national et le projet de loi de finances 2018-2022, 4 succinctes sur les variations de certains postes du budget communal, 5 sur la structure et les charges de personnel constatées, mais comme l'an dernier, sans aucune hypothèse d'évolution prévisionnelle et enfin, un tableau des investissements sans aucune explication quant au contenu envisagé et qui tient lieu de prévisions pluriannuelles d'investissement.

Par ailleurs, malgré nos demandes répétées, le graphique page 25 de l'évolution des dépenses et recettes est établi sur la base des budgets et non sur celle des dépenses et recettes réelles telles que constatées au compte administratif de chaque exercice. A minima les 2 visions devraient être présentées. Nos concitoyens n'ont donc pas connaissance des finances réelles de la ville.

Notre investissement dépend de notre capacité d'autofinancement. La Municipalité l'estime au moment du budget de façon récurrente à un niveau inquiétant très inférieur à notre capacité réelle. Nous voyons d'ores et déjà qu'elle devrait dépasser les 4M€ en 2017 (4,6 M€ contre les 1,7M€ estimés au budget)

Nous retenons donc la chose suivante : contrairement à toutes les prévisions affichées, d'année en année notre marge d'autofinancement réelle ne cesse d'augmenter et depuis 2010 dépasse largement les 4 M€.

Par ailleurs notre endettement est encore en baisse cette année et à un niveau deux fois plus faible que la moyenne nationale (dette/habitant : Viroflay 446, moyenne nationale 949).

La ville de Viroflay peut en fait se projeter sereinement pour préparer l'avenir et travailler sur des projets pour accompagner l'évolution de la population et de ses besoins. Alors même que le rythme de construction s'accélère sur notre commune, une présentation de l'évolution prévisionnelle de la démographie de Viroflay et des besoins selon les classes d'âge serait un minimum à inclure dans ce rapport. Nous l'avions déjà demandé l'an dernier.

Mais quel est le contexte de Viroflay ? A quels défis la ville doit-elle répondre ? Quels sont les projets de la ville ? Aucun élément ne nous est fourni dans ce support.

La page 28 tient lieu de Programmation Pluriannuelle des Investissements. Lors du débat 2017, Monsieur Le Maire avait répondu à nos questions en disant 'qu'il réalisait son programme'. Force est de constater que cette réponse était loin de la réalité : le projet d'un établissement intergénérationnel en centre-ville est abandonné, la rénovation de la salle Dunoyer de Segonzac remplace la création d'une salle pour événementiels prévue dans l'îlot de Bon repos, les nouveaux projets d'aménagement de la place de la fête, notamment immobiliers ne sont pas précisés, le nouvel EHPAD de La Source devrait finalement remplacer celui de l'Aulnette, en conséquence, la capacité d'accueil des anciens sur notre commune loin d'augmenter, va donc baisser. Si les projets de transformation de 5 îlots de la ville se poursuivent, ils ne se font plus dans le cadre d'une ZAC, intégrant habitations et établissements publics.

Alors que près d'un quart du magazine d'octobre-novembre est consacré au bilan à mi-mandat, ces changements d'orientation ne sont pas mentionnés.

Il est donc légitime de s'interroger publiquement sur les projets que la ville va réellement engager avec les moyens dont elle dispose.

Lors de la commission 'Finances', malgré notre insistance, délibérément, les personnes présentes n'ont apporté aucune précision quant aux investissements importants inscrits en 2019 et 2020. Que ce soit au niveau des bâtiments ou de Viroflay 2025. De plus le programme Corot, prévu en 2018 selon le DOB précédent a disparu, de même la réhabilitation du gymnase des Prés aux bois.

Si a posteriori, avec un fort esprit de concession, on pouvait admettre qu'une étude globale étant en cours, le DOB 2017 était resté évasif, en ce début 2018, il n'y a plus aucune raison d'accepter une présentation aussi opaque.

Monsieur Le Maire, vous avez été élu avec une large majorité, vous êtes assuré de dérouler sans difficulté votre programme. La démocratie prévoit cependant que vous partagiez vos projets d'investissement lors du DOB avec les élus, quels qu'ils soient et de soumettre ce DOB au Conseil municipal. Les commissions sont obligatoires et permettent de préciser les points soumis à la décision du conseil. Une nouvelle fois, aucune des questions clés soulevées n'ont trouvé de réponse au cours de la commission Finances.

Nous considérons qu'il y a ici dans ce conseil un réel déni de démocratie.

Nous estimons que nous n'avons pas eu de documents suffisamment détaillés pour pouvoir connaître les orientations budgétaires de la ville. Cette carence justifie donc un refus de vote. Toutefois, l'année dernière lors du vote du DOB assainissement, nous avons refusé de prendre part au vote car il n'y avait pas non plus de documents nous permettant de donner un avis. Or, le procès-verbal des débats du DOB 2017 n'a pas été publié et nous remarquons que le document listant les résultats de vote, abusivement intitulé « compte rendu détaillé », ne mentionne pas le nombre de « refus de prendre part au vote » mais seulement le nombre de votes « pour », « contre » ou « abstention ». C'est pourquoi nous voterons « contre », afin que notre protestation soit connue du public sans attendre un an la publication du procès-verbal des débats. »

M. RAINGEARD : « M. le Maire, je ferai un propos un peu moins construit que Mme EGAL mais sur le fond, malheureusement, je suis contraint de la rejoindre. Je pensais que les commissions étaient des lieux de travail où l'on pouvait échanger, on a eu une lecture en commission moins exhaustive que celle que nous avons aujourd'hui avec aucune réponse à nos questions. Nous sommes sur un programme pluriannuel des investissements pour la ville, sur des vrais projets, on nous présente une slide sur ce sujet, une slide sans aucun détail et sans aucune capacité de réponse à nos questions. On nous explique aujourd'hui notamment pour une délibération mais je prends pour exemple que l'on a une augmentation de 10% qui représente 10% du budget de la ville sur la ligne Entretien, Amélioration, Sécurité accessibilité des bâtiments sur laquelle on n'a pas été en capacité de nous répondre, et on nous explique que cela va être des investissements sportifs en 2020 pour 10% du budget de la ville sans aucun détail et sans aucune explication. Je comprends bien que, peut-être, on est dans des grandes lignes, mais qu'au moins, on ait une idée de quoi on parle ! Nous n'avons pas de réponse, aucune explication concrète, et nous ne sommes pas en capacité de se prononcer sur cette proposition. Et c'est dommage parce que, peut-être que la commission se déroule un peu trop proche de notre réunion aujourd'hui. On ne donne pas la possibilité à la commission de travailler véritablement sur le fonds. Peut-être faudrait-il organiser les choses différemment. Ou bien on souhaite que les commissions se déroulent comme ça, là je comprends qu'il y ait 3 personnes à la commission, effectivement. Vous avez des gens qui sont de bonne volonté, qui ont envie de travailler dans l'intérêt commun, dans l'intérêt de la ville, qui n'ont pas envie de mettre des bâtons dans les roues de l'équipe municipale, mais qui ont au moins envie de comprendre, de participer à la vie démocratique de la Ville, et là, malheureusement, ce n'est pas possible. Merci M. le Maire. »

M. LEBRUN : « Un point important, l'énorme difficulté qui réside dans la réalisation d'un PPI, c'est le fait qu'un PPI, ce sont des chiffres, pas à l'euro près mais presque, on l'a mis au millier d'euros pour l'arrondir. En fait le PPI tient compte d'un certain nombre de sujets sur les routes, l'état des routes, on a une planification des rues sur 3, 4 ou 5 ans, je prends cet exemple là parce que cet exemple-là est intéressant, il nous est déjà arrivé de dire ici le détail complet de toutes ces rues, rue Gabriel Péri, rue Clémenceau ..., et en mettant en face un montant estimé de travaux et puis une année prévisionnelle de travaux. Ayant donné ça, j'en ai le souvenir assez précis, lors d'un débat comme celui-ci, il m'a été dit un an après, « mais vous aviez prévu de faire telle rue telle année, vous ne l'avez pas faite, M. le Maire, vous ne réalisez pas votre programme ». Oui, parce qu'il arrive que dans une programmation pluriannuelle il y a des choses qui redeviennent plus prioritaires que d'autres et évidemment qui vont se placer avant les autres, et le détail qui aurait été donné avant, va venir complètement chambouler. Et là-dessus, j'ai essayé d'insister à plusieurs reprises. Vous n'étiez pas là, dans les mandatures précédentes aussi, mais les éléments qui sont là, sont des éléments de tendance. Des éléments où l'on sait que l'on devra investir tant et tant, on met des grandes masses qui sont à priori détaillées, mais la question du détail, on se pose toujours la question, doit-on mettre le détail ou pas, et dans ce cas-là, j'entends ce que vous dites, sur le fait que vous soyez de bonne volonté. On peut essayer de travailler là-dessus mais j'attire votre attention sur ce qui est dit là ne doit pas être pris pour argent comptant, parce que cela peut être amené à changer. Et quand on parle de programme, effectivement, il y a les programmes électoraux, on le fait tous, par exemple on voudrait faire ci, on voudrait faire ça évidemment. En cours de route les conditions financières changent, les dotations continuent de baisser, on continue à nous racler les fonds de tiroirs, donc à un moment donné, on se repose les questions, était-il pertinent de faire ça ?, le contexte est-il encore là ?, évidemment, on va être amené à modifier notre façon de faire et à faire des arbitrages. C'est le rôle des élus de faire des arbitrages. On a eu un président qui a fait peu d'arbitrage pendant 5 ans et on

est obligé d'en faire au niveau national. Donc les élus sont là pour faire des arbitrages et parfois pour dire que les choses que nous avons prévues, nous n'allons pas le faire ou différemment, parce que le contexte est différent. Donc, clairement, nous pouvons trouver un niveau de détail plus important. Je tiens à dire une chose à Mme EGAL, c'est peut-être la question de Viroflay 2025 la question dont on va parler, on a donné un certain nombre de chiffres, îlot par îlot, équipement public par équipement public, vous avez tout ça. Evidemment, ces chiffres peuvent évoluer, ils évolueront d'une année sur l'autre parce qu'on va actualiser mais en l'occurrence ce plan existe. On sait qu'il y a un certain nombre d'îlots sur lesquels on va travailler, des équipements publics sur lesquels on va travailler, cela ne va pas changer depuis « Viroflay 2025 ». La seule chose qui a changé, c'est le fait que l'on n'utilise plus un outil de ZAC, on utilise directement la gestion directe via, le budget de la ville. C'est tout. C'est le genre d'outil qui change. Le reste, les projets seront là, la Place de la Fête, la Patte d'Oie, Vous avez tous les éléments détaillés. »

Mme BILLAUDEL : « Je pense que Mme EGAL pense qu'on a abandonné un projet, c'est le projet intergénérationnel, il n'est pas du tout abandonné. A l'époque, on a pensé mettre, puis qu'aujourd'hui c'est côte à côte, La Forge et Arc'Ados ensemble, on a appelé cela intergénérationnel, je vous garantis que je suis très contente que ce ne soit plus ça, que l'on prévoit comme on vous l'a présenté d'installer des locaux à proximité de là où sont les jeunes de Viroflay, donc du collège, et c'est beaucoup mieux parce que cet intergénérationnel là, pour moi, ne pouvait pas fonctionner, avec des ados. Oui, ce n'est plus un lieu intergénérationnel, mais il y aura un lieu pour les seniors, un lieu pour les jeunes. Il y aura 2 lieux au lieu d'un. Et pour les jeunes, ce sera bien mieux. »

M. LEBRUN : « M. RAINGEARD, je vous ai vu lever la main, donc je vous passe la parole, mais sur la question des projets, ils sont toujours là. Vous avez un certain nombre d'éléments disponibles. Je veux bien faire des réunions, cela ne me dérange pas de passer mes soirées ici, je veux bien faire des réunions, mais les commissions plénières que nous faisons, sont des moments pour échanger, et évidemment, on a travaillé là-dessus en amont, donc on vous présente les éléments, on vous donne des éléments, des power points, des tableaux, etc., et après, moi, j'attends toujours des retours. Là, on n'est pas d'accord, et là vous dites au moment du DOB, je ne comprends pas et franchement, je trouve votre façon de présenter les choses un peu rapide parce que ... Ces réunions, on les fait, je continuerai à les faire, ces commissions plénières, parce qu'elles sont importantes, Vous savez, il n'y en a pas beaucoup de villes qui en font des commissions plénières comme ça, en travaillant, en proposant des choses avec l'opposition, avant de commencer à le présenter à la population, il n'y en a pas beaucoup qui le font. Moi, je continuerai à le faire parce que je pense que c'est important de le faire. On peut changer la façon de faire, je suis d'accord, mais une chose qui est importante, c'est un débat d'orientation budgétaire, ce n'est pas un budget. Voilà, on ne présente pas des chiffres extrêmement précis, M. RAINGEARD ... »

M. RAINGEARD : « Oui, je pense, on ne s'est pas bien compris ... Moi, je comprends que vous ne présentiez pas dans ces documents là des lignes plus détaillées que celles-là. Mais c'est justement à ça que servent les commissions, et la commission des finances ne sert pas à ça. On est en capacité de comprendre que le document qui est présenté n'a pas toutes les lignes parce que vous ne souhaitez pas présenter ligne par ligne les rues que vous voulez faire, mais je pense qu'en commission, on peut l'expliquer. »

M. LEBRUN : « J'entends ce que vous dites, mais vous êtes nouveau dans le Conseil Municipal, et on a déjà présenté les choses en commission, et la plupart du temps, les choses

sont prises au pied de la lettre. Mais oui, j'ai cette expérience là, M. RAINGEARD, et au pied de la lettre, derrière, on l'utilise en disant : « regardez, il n'a pas fait ce qu'il nous avait dit il y a 2 ans ». C'est une autre façon de travailler peut-être qu'il faudrait inventer, mais dans ce cas-là, je suis preneur, on en discutera ensemble de cela. Sur la question de l'évolution dépense-recettes, vous pouvez me montrer le graphique dépenses-recettes ? Voilà, ce graphique-là est intéressant, mais dans un graphique, on peut y mettre beaucoup de choses, il faut qu'il soit clair. Il est important de travailler en comparaison de budget à budget parce que la masse salariale est budgétée sur le tableau des effectifs notamment. Mais vous avez remarqué que depuis 2 ans, maintenant de façon systématique, on ne fait pas qu'apparaître l'autofinancement budgétaire, on indique aussi, et vous nous aviez fait cette remarque, et nous l'avons intégrée, on indique aussi en parallèle l'autofinancement réel. Car, évidemment il y a une différence entre les deux. Et donc, clairement, l'autofinancement réel, il agrège, il consolide, la question des recettes réelles et des dépenses réelles. Donc à mon sens, c'est l'indicateur clé qui permet de voir quelle est la façon dont le budget est réalisé et qui agrège les dépenses et les recettes réelles. Donc, là, en l'occurrence, je suis très content, et je le redis, que, à partir d'autofinancements, qui s'évaluent entre 2 millions -1 million en terme budgétaire, on arrive systématiquement depuis maintenant 5 ans, malgré, vous pouvez montrer le slide de la DGF, le slide 17 ? Je vous le redis, là, on ne voit que 2014, malgré une baisse de dotations, qui est considérable, et on n'a pas mis 2013 ou 2012, on a 3 150 000 de dotations globales de fonctionnement, en 2017, on devrait en avoir 1 700 000. C'est-à-dire la moitié de ce que nous avons en 2013. Donc l'état nous a sucra entre 2013 et maintenant, 1 700 000 pratiquement, de différence mais qui se cumule chaque année, C'est-à-dire qu'un 1 700 000 plus 500 000, on doit approcher des dix millions d'euros globalement de sommes qui nous ont été sucraées par l'état depuis 2013. Et malgré cela, on arrive à maintenir un autofinancement suffisant important, c'est-à-dire que l'on a travaillé sur nos dépenses, pour faire en sorte de maîtriser nos dépenses et éviter de cette façon de recourir à l'impôt. Et ça, cela fait 9 ans que nous n'avons pas augmenté les taux, alors là, personne n'en parle, personne. Donc, là, je voudrais dire que ça ne s'est jamais vu à Viroflay ! D'autres villes l'ont fait, d'autres villes ont aussi baissé les impôts. J'insiste là-dessus, nous n'avons pas augmenté le taux des impôts locaux de Viroflay depuis 2010. Cela fait la 9^{ième} année qu'on a les mêmes taux. Et ça, c'est important, et personne... Je suis désolé de l'entendre mais de devoir le rappeler moi-même, je trouve que c'est un élément d'orientation budgétaire, nous l'avons dit dans notre programme, et nous continuons à le faire, et ça, je pense que c'est un point important. Et malgré cela, on arrive à absorber les baisses de dotations, à maintenir un autofinancement suffisant pour financer des investissements. Voilà, c'est tout. Et on continue à avoir des services de qualité sur Viroflay. Et on a absorbé l'instauration des rythmes scolaires qui fonctionnent très bien à Viroflay. Donc on a réussi un certain nombre de choses, des prouesses, je peux vous le dire. Et ça, c'est de la gestion, c'était à vous de gérer ça. Faut reconnaître aussi les questions de gestion, M. BOUFARTIGUE le faisait, régulièrement, il le reconnaissait, effectivement la ville de Viroflay est bien gérée. Il l'a dit plusieurs fois. Et oui, il faut aussi reconnaître ces choses-là. Et si on y passe du temps, on n'a pas beaucoup de choses à reprocher à la façon dont la gestion s'opère à Viroflay. Et puis la question de l'évolution démographique de la ville, Mme EGAL, quand on a parlé de Viroflay 2025, qui suivait la réalisation du PLU, voté en 2013, nous avons fait une étude sur la question des équipements publics de la ville, c'est pour ça aussi que vont arriver dans les années à venir un certain nombre d'éléments, de rénovation ou de reconstruction d'un certain nombre d'équipements publics, comme La Forge, rénovation forte de Dunoyer, Arc'Ados, il y a tout un tas de choses qui vont se faire, et nous avons présenté des éléments en disant : « nos écoles compte tenu de leur structure, compte tenu de leur potentiel, nos écoles sont en mesure d'absorber une éventuelle évolution démographique ». Et qu'est-ce qui se passe ? en 1965,

nous étions 16 500 à Viroflay. Entre 1965 et maintenant, on a construit 25% de logements en plus, on est à l'heure actuelle, dernier chiffre de l'INSEE qui devient le chiffre officiel, 15 700 habitants à Viroflay. Alors qu'on a construit 25% de logements en plus. Les logements qui sont construits à l'heure actuelle sont plutôt des logements qui accueillent des familles plutôt réduites, sans beaucoup d'enfants en tout cas, donc on a une évolution démographique qui n'est pas forcément corrélée immédiatement, ou à moyen ou à long terme, à la question du nombre de logements qui sont construits à Viroflay. Clairement, vous connaissez Viroflay depuis des années, si on ne construit pas, on va se retrouver dans les mêmes circonstances que dans les années 80, avec une ville de vieux, je le dis comme ça. Une ville de vieux, sans jeunes, il y a une proportion très importante d'habitants retraités. Je ne dis pas que les retraités sont tous vieux dans leur tête. Donc, on continue de construire des logements mais l'évolution démographique, on essaie de l'anticiper, parce que Viroflay 2025, c'est bien ça, c'est du logement et des équipements publics, dont beaucoup nécessitent d'être rénovés de façon importante. Et c'est aussi pour ça que l'on consacre des recettes, des cessions de réserves foncières, pour financer ces équipements et tous ces chiffres, vous les avez. Et tout ça, c'est construit, c'est pas fait à la petite semaine, à court terme, c'est travaillé et c'est pour cela que ça s'appelle 2025 aussi, et puis, 2025, par hasard, c'est l'échéance de la loi SRU, la loi Duflot. Je vous en parlerai plus longuement de la loi Duflot parce que je suis extrêmement remonté à l'heure actuelle contre la loi Duflot. Voilà, j'apporte ces éléments-là parce qu'il faut comprendre le contexte dans lequel on est, ce n'est pas parce qu'on dit quelque chose à un instant T, que cela se réalisera forcément, le contexte évolue. Ce n'est pas parce qu'on dit qu'on respecte le vote démocratique qu'on prend une décision qui respecte le vote démocratique ultérieurement, c'est l'exemple d'hier qui me le montre. Donc, les viroflaysiens nous ont élus sur un programme, pas d'augmentation d'impôts, des équipements publics, le logement en faisait partie aussi, il n'y a pas de surprise. Il y a des ajustements, des ajustements à la marge, mais qui, je pense, offrent de vrais atouts à Viroflay. »

Mme EGAL : Intervention non audible car réalisée sans micro.

M. LEBRUN : « Avec nous ? Je suis là ! Pour la piscine par exemple, vous avez demandé à me voir, vous êtes venue me voir, on en a discuté ! N'hésitez pas, on vous donne des éléments, moi j'attends le retour sur ces éléments ! Et je n'ai pas de retour ! Pas de proposition ! »

Mme EGAL : Intervention non audible car réalisée sans micro.

M. LEBRUN : « Non, non, non. Je prends la proposition de M. RAINGEARD qui dit : il y a des commissions, on pourrait discuter dedans, oui, mais, les commissions ne sont pas publiques, il y a des lieux dans lesquels on peut travailler ensemble et travailler ensemble, ce n'est pas juste la majorité qui donne des éléments aux groupes minoritaires, c'est aussi un retour. Et que vous ne puissiez pas réagir au moment des commissions plénières parce que vous découvrez des choses, je comprends, mais que je n'ai aucun retour derrière en disant : « M. le Maire, c'est une bonne idée de faire ça, ce serait peut-être pas mal de changer ». On peut en discuter, mais il n'y a pas de discussion. Et donc derrière, je me dis « j'ai donné les éléments, ils en font ce qu'ils veulent » et puis derrière je n'aurais pas de retour, tant pis. Mais c'est dommage, et quand vous dites que c'est un déni de démocratie, je suis désolé, la démocratie, c'est aussi de pouvoir échanger des idées entre nous d'abord, parce que nous avons été élus par la population, vous et nous pour discuter pour essayer de faire avancer là-dessus, et ensuite de faire avancer notre ville sur le plan des équipements publics et des

services. Donc moi, je regrette de le redire, mais lorsque on donne des informations, ce n'est pas juste pour les donner, c'est aussi pour échanger dessus. Il y a des moments pour ça et des moments, je peux vous recevoir quand vous voulez. »

Intervention d'un membre du Conseil non audible car réalisée sans micro.

M. LEBRUN : « La question de la commission, on pourrait encore la faire encore plus tôt, mais c'est compliqué de structurer. Il y a un calendrier, l'ordre du jour doit être préparé et on ne peut pas le faire 3 semaines à l'avance pour faire les commissions. C'est complexe l'organisation d'un Conseil municipal d'une séance. C'est une évidence. Peut-être peut-on faire plus de séances entre nous. Pourquoi pas ? C'est à voir. »

M. ISSAKIDIS : « Oui, je voudrais répondre un peu à nos collègues qui lèvent le sujet qui semble en apparence fondé, mais qui en réalité, n'est pas au bon endroit. Parce qu'ils oublient dans le débat d'orientation, il y a un mot juste après, c'est budgétaire. Et donc, ces commissions qui sont préparatoires du conseil de ce soir, englobent, intègrent, prennent en compte, sont réduites à cet aspect budgétaire. Ce n'est pas du tout une revue de projet à 360° sur les 5 ans à venir, l'objet de ces commissions. Il y a un mot, budgétaire, il a son importance. Vous diriez par exemple, je vais me mettre dans votre peau pour illustrer mon propos, nous considérons que la ville ne fait pas assez pour les bâtiments parce que, je dis n'importe quoi, 4 millions en 2020 c'est très inférieur à ce que nous pensons, là vous êtes dans une approche de débat d'orientation budgétaire. A ce moment-là, vous pourriez dire et là, nous rejoignons ce que disait M. le Maire, nous pensons qu'il faut construire, c'est juste pour illustrer, 20 écoles de plus, il faudrait rajouter 20 millions, par exemple. Vous voyez, c'est cette ligne éditoriale qui est celle du débat d'orientation budgétaire et de la commission préparatoire, mais pas du tout une revue exhaustive de projets à 360° et encore moins un reporting de la majorité sur ce que l'on a en tête de faire et pourquoi on a mis des sous, parce que, comme l'a dit M. le Maire, cela n'a qu'un caractère projectif, pas du tout solidifié. Donc en aucun cas, ce n'est un engagement, ni un business plan. Si vous aviez des remarques de ce genre, elles seraient tout à fait fondées. Vous pouvez parfaitement dire, par exemple, 2 millions en 2019, ce n'est pas assez, nous mettrions 4 millions parce que l'on veut mettre des équipements x ou y ... ça, je le comprendrais très bien. Et tous les autres sujets peuvent être abordés, mais pas tous au même endroit, ce n'est pas l'objet de cette commission, que de faire un balayage de tout. »

Mme HARAN : « On ne peut pas voter pour des montants dont on ne connaît pas le contenu réel, en fait ».

M. LEBRUN : « En l'occurrence, je reviens là-dessus parce que, il faut savoir, notamment pour les nouveaux conseillers municipaux, jusqu'il y a 2 ans, le débat d'orientation budgétaire était un débat et on prenait acte que le débat avait eu lieu. Donc il permettait d'échanger, et on enchainait dans les 2 mois avec le budget. Il y a 2 ans, le législateur, dans sa grande sagesse certainement, a considéré que le débat devait contenir beaucoup plus de choses et qu'il y ait un vote qui suive le débat. Je n'ai jamais vu de débat suivi de vote. Cela n'a pas de sens ! On fait un vote sur des décisions que nous prenons. Un débat, c'est de dire, on a des orientations, on a des choses, on dit quelles sont nos hypothèses, quels sont nos éléments, mais voter là-dessus, cela n'a strictement aucun sens. C'est une ânerie. Je le dis tel quel. Ils nous ont rajouté des trucs, des frais de personnel, des avantages en nature, il faut donner tout un tas d'informations et votre débat, vous devez le donner au Préfet et vous devez le donner au Président de l'Intercommunalité. L'indépendance des collectivités locales, c'est

quand même quelque chose, mais je trouve que depuis 2 ans, elle est largement battue en brèche par un certain nombre de décisions. Je trouve ce truc-là complètement absurde, de voter sur un débat. »

Mme WAECHTER : « Indépendamment de cette question de débat ou pas, s'il y a discussion, il est quand même censé y avoir des informations à partir desquelles discuter. Là, il se trouve que dans le document que vous proposez, ça reste quand même très général, on n'arrive pas à attribuer certains chiffres. On parlait des projets mais il n'y a pas non plus les chefs d'économie, vous visez le budget prévisionnel 2017 pour donner un courant de ce qu'il va être fait en 2018, il faut se reporter à ce qui a été fait en 2017. Reconnaissez quand même que ce document ne donne pas d'éléments pour discuter. »

M. LEBRUN : « Qu'est-ce que le débat ? On peut revenir à ça ... Le débat, c'est de dire, et j'ai toujours l'impression qu'on donne des choses et puis après on est en réaction par rapport à ce que l'on donne. La question qui est posée ici, c'est de se dire, est-ce que dans votre vie de viroflaysien élu, donc avec une connaissance un peu plus importante de Viroflay qu'un certain nombre d'habitants peut-être, vous dites, ben tiens là, je ressens que, à tel endroit, il est peut-être important de pouvoir engager des travaux importants sur la voirie ou cela, la rue François Gaillard qui est pleine de trous, cela pourrait être une priorité de la ville de rénover cette rue, par exemple, des choses comme ça dans votre vie quotidienne qui vous permettent de dire il y a des choses qui pourraient être faites. « Mes enfants participent à telle activité, je trouve cela vachement bien mais là-dessus, on pourrait faire différemment ». Le débat, il n'est pas que de nous vers vous, mais vous pouvez aussi nous faire remonter les choses. Pour l'instant, c'est vrai, j'ai beau le dire de façon régulière, on a aussi besoin d'être alimentés, force est de constater que l'alimentation vient relativement peu. Donc, je vais vous dire une chose, dans notre programme, pour être un peu plus précis parce que Jean-Michel ISSAKIDIS a dit tout à l'heure, cela peut concerner les équipements sportifs, vous savez qu'il y a eu beaucoup de choses qui ont été faites sur les équipements sportifs depuis maintenant 4 ou 5 ans. On a mis dans le programme que l'on réfléchissait au devenir du gymnase des Prés aux Bois. C'est marqué dans le programme, donc on peut se dire, tiens, à un moment donné, il va falloir faire un programme relativement important sur le gymnase des Prés aux Bois, mais on le positionne sur 2019, 2020, 2021, voilà, donc là, on a mis un petit peu d'argent là-dessus. Mais peut-être que cela disparaîtra, car au final, il n'y aura qu'un peu d'étanchéité à faire sur le gymnase des Prés aux Bois et c'est tout ! C'est compliqué de dire, de façon détaillée, des éléments, parce que je suis certain, l'expérience me l'a prouvé, cela sera ressorti au moment d'une campagne électorale, « regardez M. le Maire, vous aviez prévu de ... et finalement vous avez fait différemment et rien que ça, ce que vous disiez votre campagne vous avez dit ça et vous ne l'avez pas fait ... »

M. MOSSE : « M. le Maire, chers collègues, chers élus de l'opposition, moi, j'apprécie les remarques que vous avez faites, élus de l'opposition, sur le fait que vous soyez dans une demande forte de concertation et vous avez raison de le signifier. Vous avez raison de signifier le fait qu'aujourd'hui, vous êtes dans un débat d'orientation budgétaire et il y a un public et vous avez bien raison de poser des questions, c'est votre rôle, à la fois dans les commissions, et à la fois dans ce débat aujourd'hui. Moi, si je devais synthétiser ce que vous avez dit, parce que l'on a passé un peu de temps sur ces questions qui sont justes et nécessaires à la vie politique et démocratique, eh bien, il faut prendre acte aujourd'hui de modifier la méthodologie soit dans les commissions, en faire plus même si c'est parfois compliqué en fonction de nos agendas respectifs, mais vous devez insister. J'entends fortement ce que dit M. le Maire, sur le fait que vous n'avez pas fait assez de retours, c'est

sur ces échanges là que vous venez d'avoir ce soir, qui se doit d'être aménagé et d'évoluer, et vous avez raison sur le fait, que sur la ville, il y a beaucoup d'orientations budgétaires importantes sur des programmes d'investissement qui coûtent beaucoup d'argent, que l'on ait ou pas cet argent ou que l'on ait la possibilité de le faire ou pas, ce sont des éléments importants sur lesquels vous devez faire des réponses auprès des viroflaysiens et je vous encourage personnellement à pousser dans ce sens-là, pour que nous aussi, nous soyons capables d'évoluer, c'est cela la démocratie. Voilà, c'est juste ce que je voulais signifier simplement. »

M. LEBRUN : « La démocratie, c'est le débat. Et le débat est nourri par des idées. Et ensuite alimenté par les finances. M. LEBRETON, et après on va passer au vote sur ce DOB. »

M LEBRETON : ...

M. LEBRUN : « ...approuve les orientations concernant le budget primitif. Le budget primitif, c'est celui de 2018. On est d'accord. Est-ce que vous approuvez par exemple de ne pas augmenter les impôts ? Personne ne s'est exprimé sur le sujet. Etes-vous d'accord pour les augmenter ou les baisser ? Nous on vous propose de les maintenir. Mme WAECHTER et après on vote. »

Mme WAECHTER : « Une question sur les impôts, un petit peu différente. Vous avez dit M. ISSAKIDIS, que vous n'avez aucune idée de l'impact de la modification sur la taxe d'habitation, quel impact financier cela aura cette année ? C'est connu ? »

M. ISSAKIDIS : « L'impact financier sur 2018, est transparent. Il n'y aura pas d'impact puisque l'engagement ferme et donc solide sur lequel on peut s'appuyer de la loi de finances, c'est la compensation à l'euro, de la taxe d'habitation qui est dorénavant par tranche et qui va être collectée par l'Etat. Là où c'est moins certain, c'est pour les années à venir, à partir de 2019 et au-delà. Mais pour 2018, c'est bon. »

M. LEBRUN : « Je tiens à souligner, et là, c'est plutôt une bonne chose, c'est un système de dégrèvement qui est mis en place, et pas un système de compensation. Le système de dégrèvement, l'Etat a toujours respecté ses engagements et les dégrèvements ont toujours été payés par l'Etat, à la place des habitants. Les mots sont importants. La compensation n'a jamais été respectée par les gouvernements successifs, la compensation a toujours été faite à un instant T, elle a toujours diminué. Le dégrèvement, lui, il ne bouge pas. Sauf que, ce que disait Jean-Michel ISSAKIDIS, c'est qu'à l'horizon 2020, une fois que 80 % des habitants, des français auront été dégrévés donc exonérés. Exonérés, à voir encore, parce que, si une commune augmente son taux d'impôts, les gens ne seront pas exonérés, parce qu'ils devront payer le différentiel. Donc il n'y a pas d'exonération. Il ne faut pas augmenter les impôts pour que les gens soient vraiment exonérés. Mais en 2020, on nous annonce une forme de big bang ou voire, la suppression complète de la taxe d'habitation, il faut encore trouver je crois presque 8 milliards d'euros qui s'additionnent aux 10 milliards, qui sont déjà promis par le gouvernement, 18 milliards d'euros à trouver au total, donc cela ne se trouve pas comme ça. Donc, il va se passer quelque chose en 2020 sur le plan des impôts. Est-ce qu'on va revoir aussi la taxe foncière ? Est-ce que l'on va nous dire, tiens, il y a un impôt national, on vous en donne une partie et dans ce cas-là, si on nous donne une partie, cela veut dire que c'est l'état qui dira je vous donne et c'est l'état qui décidera de donner, de diminuer ou d'augmenter, et là, on ne se retrouve plus dans le cadre de l'autonomie financière des collectivités locales. On a un vrai souci, parce que ce que réclament les collectivités, c'est de

garder leur autonomie financière pour pouvoir mener à bien les projets qu'elles ont à mener et ça, 2020, on n'a pas la certitude de ce qui va se passer après. Si quelqu'un a une certitude, qu'il me le dise mais pour l'instant, dans toute la littérature que l'on peut lire, il n'y a aucune certitude. »

M. ISSAKIDIS : « Oui, j'ajouterai pour répondre complètement à la question posée, que, à Viroflay, la taxe d'habitation c'est 45 % de nos recettes, ce n'est quand même pas neutre, et que la modélisation que l'on a réalisée en interne pour justement essayer de prévoir quel est l'impact de cette disposition, montre que 66 % des viroflaysiens, soit 2/3 à terme en régime de croisière, seront exonérés de taxe d'habitation au sens de la loi qui est passée. »

M. LEBRUN : « Je crois que c'est l'inverse. C'est-à-dire 40% qui sont dégrévés et 60% qui paieront. Les viroflaysiens ont globalement un revenu moyen plus important que le revenu moyen des français, c'est environ 40% que nous toucherons en dégrèvement. »

M. ISSAKIDIS : « Je voulais juste ajouter en écho aux remarques de nos collègues de Solidaire, vous comprenez bien qu'avec 45% de recettes volatiles, dont on ne sait pas si à partir de 2019, 2020 ou ... si c'est 45% seront toujours là, c'est extrêmement compliqué de vous montrer des plans d'investissement sérieux. »

Mme WAECHTER : « Merci M. le Maire. Là, vous nous indiquez que ce débat est un endroit où il faut donner des idées. Je voudrais savoir si c'est dans ce cadre-là que l'on peut discuter par exemple, pas d'augmentation concrète du budget, mais de mouvements, d'orientation, de subvention ou autre et par exemple vous n'êtes pas sans ignorer M. le Maire, Mme BILLAUDEL, qu'il y a un sentiment assez répandu dans Viroflay, pour les parents qui ont leurs enfants à l'école publique, que les économies qui sont effectuées qui vous permettent d'avoir cette capacité d'autofinancement qui est très bonne, en faisant des économies sur les enfants, on a supprimé les classes d'environnement, c'est un sentiment qui est répandu et je voulais savoir, à partir de ce sentiment qui est répandu, sans rentrer dans le détail du budget, si c'était lors de tels débats qu'on pouvait évoquer le fait dans le cadre des dépenses et pas forcément de financement parce qu'il ne s'agit pas de financer des projets très importants mais, est-ce dans ce cadre de débats que l'on pourrait suggérer l'idée d'augmenter les budgets en faveur des écoles et de la petite enfance. Est-ce dans ce cadre de débat-là ou non ? »

M. LEBRUN : « Le débat, je vous l'ai dit, c'est l'endroit où l'on apporte des idées. Simplement une chose, c'est important de connaître le contexte global, national puis local. C'est pour cela que nous passons un peu de temps sur la question du contexte national de la loi de finances et ainsi de suite. Lorsque l'on a une diminution des dotations et augmentations des péréquations, c'est ce genre de choses dont l'effet est extrêmement fort sur la question du budget, des recettes des collectivités, on peut débattre si on veut d'augmentations, de budget ou de dépenses. Simplement, il faut se dire, qu'à un moment donné, on passe à la caisse et qu'on puisse dire, il y a bien des dépenses qu'on va devoir supprimer, diminuer ou supprimer. Donc c'est ça le débat que l'on a depuis 4 ou 5 ans, c'est « Qu'est-ce que nous sommes prêts à supprimer, qu'est-ce qui est indispensable à la population, indispensable aux enfants, qu'est-ce qui est nécessaire, qu'est-ce qui peut paraître un peu plus superflu ? » et la question est là. Donc, moi, je suis d'accord pour entendre des propositions pour de nouvelles dépenses, mais il faut qu'en contrepartie, il faut pouvoir nous dire, là, on peut diminuer les budgets de façon plus importante parce que les recettes baissent de façon plus forte que les dépenses. Voilà, c'est une question de responsabilité. »

Mme WAECHTER : « Je comprends tout à fait votre raisonnement. Alors là, je me dis par exemple : fermeture de la piscine au 1^{er} juillet 2017, pas de nouvelles charges de fonctionnement avant 2020. Donc, il y a une partie du budget de 2017 sur laquelle vous referiez votre DOB et on peut peut-être trouver un autre équilibre. Je ne dis pas qu'il faut augmenter, je dis juste qu'il faut trouver un autre équilibre à trouver dans le budget. On peut avoir une politique en faveur de la petite enfance. »

Mme BILLAUDEL : « Là, ça me chatouille. Ce n'est pas le lieu ... Si, on est dans un débat d'orientation budgétaire. On a supprimé effectivement les financements des classes de découvertes, à un moment où il a fallu pour x raisons et pas uniquement les rythmes scolaires, donc pour x raisons, chercher des économies dans tous les services, parce que tout le monde y est passé, il y a des choses qui sont très lisibles comme ça, d'autres qui le sont beaucoup moins par la population. Donc, il y a eu des recherches d'économies, c'est aussi grâce à ces économies là qu'on a pu ne pas augmenter les impôts pendant plusieurs années. D'accord ? Ce qui est très bien à Viroflay, c'est quand on vous supprime quelque chose, bien entendu, les gens sont très déçus. Maintenant, quand les choses sont très bien, on ne le dit pas. Moi je veux bien remettre les subventions pour les classes de découverte, mais à ce moment-là, je mets le niveau des subventions de fonctionnement des écoles au même niveau que Versailles par exemple. C'est-à-dire qu'au lieu de donner 40€ par élève, on va donner 25€ ? La subvention à la COOP, qui n'est pas légale sous cette forme là, chut ..., ils peuvent l'utiliser pour cela, ils le font, donc voilà, il y a un ensemble. On a investi beaucoup pour les écoles, et ça c'est pour tout le monde. Quand on a eu ce débat sur les classes de découverte, j'en ai parlé aussi avec l'Education Nationale et l'Inspection et on a eu la même réflexion, s'il y avait une économie à faire, c'était celle-là. Mais par contre, maintenir la qualité du niveau de financement, mais cela, ils ne vous le diront jamais, ils n'ont jamais assez, c'est de bonne guerre. Nos écoles sont extrêmement bien notées et tant mieux, et c'est important et c'est indispensable, je suis la première à le défendre, ... Les classes de découverte, bon ... Mais on a fait pleins de travaux, c'est le quotidien des enfants et ce n'est pas une semaine par an en CM2, c'est tous les jours et cela, c'est primordial. Mais là, on est dans le débat, justement. »

Mme WAECHTER : « Il n'y a pas que ça. J'ai eu des retours de questions à la cantine aussi, des enfants qui ne peuvent pas se servir quand ils veulent se resservir ... »

Mme BILLAUDEL : « Alors, là, la cantine, on aborde un autre sujet, on arrête ... »

Mme WAECHTER : « Il y a plusieurs sujets ... je sens que tout sujet ... Je sais que vous les évoquez déjà en commission »

Mme BILLAUDEL : « Les enfants peuvent se servir, ... se resservir, non, parce que l'on a des normes d'encadrement et moi, je vais vous dire, je ne demande pas mieux que les enfants mangent deux bouts de pain même 3 bouts de pain, à condition qu'ils aient fini leur plateau. Faut arrêter le débat ici. »

Mme WAECHTER : « Oui, ce n'est pas le sujet, je ne veux pas rentrer dans les détails non plus, c'est juste que, il y a quand même un sentiment assez général quand j'en parle. Je pense que vous devez en entendre parler également, qu'on doit venir vous en parler, les coupes budgétaires se font notamment au détriment des enfants. Et donc, je ne veux pas dire quelque chose de négatif, puisqu'on a une suppression de charges fonctionnelles, je comprends bien

les histoires d'économie et d'équilibre, pourquoi ne pas mettre l'enfance en avant dans le budget et on essaie de trouver des choses autres que ... »

M. LEBRUN : « J'entends dire un nombre de choses à Viroflay totalement incroyables. Les rumeurs vont bon train, pia, pia ... des trucs non fondés. Il existe une concertation régulière entre la municipalité, notamment Mme BILLAUDEL et les parents élus dans les conseils d'école, il y a des réunions, on s'était engagé à le faire lorsqu'on avait supprimé la caisse des écoles qui était un lieu de concertation. On s'était engagé, on réunit les parents d'élèves pour discuter sur les rythmes scolaires, cela continue à l'être et ce sont des lieux dans lesquels on a justement ce débat qui est spécifique sur un secteur. Et donc, s'il y a des on-dit, c'est là que cela se passe. Et c'est là que cela doit se passer. Ce n'est pas simplement sur des trucs qui n'ont pas de fondements réels, parce que la réalité est toute autre que les rumeurs que l'on peut entendre... clairement ... et je peux vous décliner une dizaine de secteurs sur lesquels les rumeurs sont totalement fausses. »

Mme WAECHTER : « Je sais que vous avez une dizaine de sujets, mais là il s'agit d'une question de budget, »

M. LEBRUN : « Mais ce n'est pas qu'une question de budget. »

Mme BILLAUDEL : « Pour en revenir sur « l'économie », oui, effectivement, il n'y a plus 60 000€ je crois, pour les classes de découverte. Mais combien, en investissement mais qui génère du fonctionnement, on a fait depuis 4 ans pour les enfants. Et là, c'est, excusez moi Mme WAECHTER, c'est tous les jours, pour les enfants de 3 à 11 ans, ce n'est pas une semaine dans leur scolarité. Moi, je pense qu'il faut privilégier cela ; Nous serions à Chanteloup les Vignes, je n'aurais peut-être pas fait les mêmes choix, l'ensemble de la population viroflaysienne, les enfants de Viroflay ont beaucoup de chance ils ont aussi accès à une culture au quotidien, à l'Ecu de France, à proximité, donc moi, je suis désolée, mais je ne regrette pas ce choix là et je le maintiens. Je pense que c'est important, le bien-être au quotidien et il y a encore de la marge et pareil pour la cantine, on peut en discuter mais pas ici, entre nous, vous pouvez venir me voir, je peux vous en parler pendant 8 jours ...je connais le sujet par cœur ! »

M. LEBRUN : « Et avant de passer la parole à Béatrice BERTHOD sur la question de la petite enfance, vous avez évoqué que nous n'avons pas pendant 2, 3 ans sauf que, si on dit, on pourrait utiliser cet argent là pour faire d'autres choses, mais le problème, c'est qu'à partir du moment où on utilise, je vais dire une cagnotte, mais ce n'est pas ..., on utilise de l'argent disponible, qu'on commence à le mettre en face pour dire, je fais des services, des machins comme ça ..., dans 3 ans, on ne le retrouvera plus. Il essaie de dire justement, les économies qu'on pourrait faire sur une activité, sur une chose comme ça, on va essayer de la garder, c'est pour ça qu'on a un autofinancement qui s'améliore, on le garde pour pouvoir le reconverter en investissement, et surtout pas en fonctionnement. Et lorsque la piscine sera à nouveau en service, et je souhaite de tout mon cœur, et on est en train de travailler pour ça, qu'elle sera de nouveau en service, on remettra le fonctionnement qu'on avait jusqu'à présent, dans le fonctionnement à partir de 2020, 2021 ...pour essayer de faire en sorte d'abonder et cela coutera de toute façon un peu plus cher que ça a couté maintenant. Donc il n'est pas question de faire un transfert des questions de fonctionnement vers d'autres questions de fonctionnement, on ne les retrouvera plus d'une façon ou d'une autre, vous voyez ce que je veux dire. Il ne faut surtout pas faire cette erreur là. Il vaut mieux se dire, on le garde, on le met sur le même investissement, et d'ailleurs, ce sera de l'investissement dans

les subventions d'équipement au niveau de la future piscine, en espérant que tout cela fonctionne. »

M. ISSAKIDIS : « Je voulais juste donner quelques chiffres sur ce sujet. D'abord dire en préambule que tout ne renvoie pas au budget. L'exemple dont je me souviens il y a un certain nombre d'années, on avait fait des internet-cafés pour que les gens puissent venir découvrir internet qu'ils pouvaient utiliser au service économique et emploi, à l'époque cela s'appelait comme ça, il y avait des postes en accès libre pour ceux qui cherchaient des emplois, et pour pouvoir avoir accès à internet, consulter les annonces, etc. Si on suivait le raisonnement que vous déroulez, si j'ai bien compris, on nous aurait dit à un moment donné, mais vous avez fermé les internet-cafés, c'est une honte, sauf qu'aujourd'hui, tout le monde a à peu près internet chez lui, ou un accès large à internet, donc cela n'a plus aucun sens de tenir ouvert des internet-cafés, il n'y a plus personne qui viendrait, juste une personne égarée de temps en temps. Donc ce n'est pas qu'une affaire de budget. C'est une affaire d'adaptation à la demande et aux besoins et à son époque. Et pour revenir à la petite enfance, je voudrais juste donner quelques chiffres de la loi de finances de 2018, je les ai sous le coude, je ne les ai pas cités, mais comme vous en parlez, je vais les donner. Alors, la loi de finances 2018, elle est intéressante. Elle rappelle par exemple qu'en 2015, sur la politique petite enfance, il y avait 16 milliards d'euros, donc à partager, entre l'état, la branche famille, les collectivités territoriales et le secteur privé. La branche famille, c'est une composante de la sécurité sociale, c'est celle avec laquelle on est aussi en lien. Sur ces 16 milliards d'euros, il y en a 5,5 qui sont absorbés tous les ans par le Fonds National d'Action Sociale, dit FNAS, qui est donc l'organe de l'état, c'est-à-dire à lui seul, à peu près 1/3. Et c'est assez drôle à lire parce qu'ils disent que par rapport à 2014, les coûts de fonctionnement du FNAS, ont été de plus 9.4%. Et en moyenne depuis 2012, 7.5% par an. Et ils préconisent quelque chose, c'est là où cela devient croustillant, la préconisation de la loi de finances sur ces 5.5 milliards d'euros, du FNAS, c'est « renforcer les signaux incitant à une gestion efficiente des structures », hyper contraignant ! Jusque-là, on pourrait être amusé, sauf que, quand on finit de lire, on lit la même préconisation, qui a donc valeur de force, pour la branche famille c'est celle qui nous intéresse en particulier. La contrainte, là, c'est renégocier la convention d'objectifs et de gestion. Cela veut dire que FNAS va renforcer des signaux, la branche famille par contre, on va faire de l'intrusion dans les objectifs. Et le meilleur pour la fin : plafonnements des dépenses éligibles au crédit d'impôt famille. Formidable ! Donc voilà pourquoi je cite cela, ce sont des éléments d'entrée du débat d'orientation budgétaire, je ne voulais pas les citer ici, mais dans notre action politique, on essaie aussi de savoir ce qui va se passer, de savoir où cela va aller, de compenser les trous aussi. »

M. LEBRUN : « Une chose aussi que l'on peut regretter, c'est le fait que l'on a fermé le jardin d'enfant. Ce n'était pas dans le programme, sauf qu'en 3 ans, on avait de moins en moins d'enfants qui nous étaient proposés pour le jardin d'enfant parce que l'évolution du mode de vie des familles fait qu'il n'y avait plus d'enfants. Donc on a changé cela, on a changé notre fusil d'épaule et on a créé une seule structure de crèche multi-accueil, à la Ville au Bois, qui intègre l'ensemble du bâtiment, qui nous a permis de créer quelques berceaux en plus et qui répond davantage aux besoins des familles. On s'adapte en permanence à la question d'évolution des familles et des habitants de Viroflay pour essayer de trouver la meilleure adéquation de nos dépenses avec nos besoins. C'est un exemple important, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de personnes qui nous l'ait reproché parce qu'on a quand même ouvert des berceaux en plus, mais c'est un point qui montre bien qu'on a besoin de réfléchir et de s'adapter au monde qui passe et qu'on a pas forcément identifié en 2014 parce que ce n'était pas ce cas de figure là. On a parlé de petite enfance, ce sont des sujets importants et je

peux vous dire que sur la question de l'enfance et de la petite enfance, c'est un sujet dont la plupart d'entre nous en fait, on se sent extrêmement concerné par ces différents on a envie de leur donner ce qu'il y a de meilleur. Mais le meilleur, ce n'est pas forcément le plus plus ... »

Mme BERTHOD : « Merci M. le Maire, une toute petite intervention pour citer Mme WAECHTER.

Parce que je trouve que vous avez bien compris la mission de l'élu et en tant que nouvelle élue, je voulais donc vous féliciter. La mission est effectivement d'aller sans arrêt sur le trottoir, écouter et reporter ce qu'il se dit et ce qu'il se sait. Donc, comme nous, vous allez en entendre. Un conseil cependant, les phrases qui commencent par : on dit que, il paraît, ils ont encore fait ceci, ils n'ont pas fait cela, maintenant, en tant qu'élu, vous ne devez plus laisser passer ces phrases là. Vous devez venir d'abord nous rencontrer, et moi, mon bureau en tant que petite enfance ou personnes âgées, il vous est ouvert, venez chercher la vérité de la chose pour pouvoir vous aussi ensuite sur le même trottoir renvoyer une vraie notion avec des vrais chiffres, des vraies idées et des vraies projections. C'est pour cela d'ailleurs, que je vous invite samedi à venir au goûter des séniors, parce que rencontrer les séniors c'est une vraie richesse. Là aussi, il y a des demandes qu'il faut savoir entendre et savoir ensuite chiffrer. »

M. LEBRUN : « Nous allons donc clore ce débat, s'il vous plaît.
Il s'agit donc de voter la délibération telle qu'elle doit l'être, »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 26 voix

Contre 6

APPROUVE les orientations budgétaires concernant le budget primitif de la ville pour 2018 telles que présentées ci-joint.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 26 voix

Contre 6

APPROUVE les orientations budgétaires concernant le budget primitif d'assainissement pour 2018 telles que présentées ci-joint.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

3 - OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2018 – BUDGET VILLE

Mme JOIE : « Comme nous venons de le dire, le budget primitif qui sera voté au prochain conseil municipal, et pour permettre de continuer à gérer les investissements de la Ville, je vous propose d'ouvrir des lignes de crédit par anticipation, pour des montants qui sont précis :

- 115 190 euros pour les immobilisations incorporelles
- 109 587 euros pour les subventions d'équipements versées
- 1 111 280 euros pour les immobilisations corporelles, et enfin
- 803 237 euros pour les immobilisations en cours.

Il est bien entendu que ces lignes de crédit seront réintégrées au budget primitif comme il se doit, merci.

Pour l'assainissement, c'est exactement le même principe. On n'a qu'une seule ouverture de ligne de crédit pour un montant de 363 400 euros pour les immobilisations en cours et même principe de réintroduction dans le budget primitif, merci. »

M. LEBRUN : « Tout cela parce que le vote du budget n'interviendra que courant de l'année 2018, donc il faut bien pouvoir fonctionner d'ici le vote du budget. A fonctionner et à investir. Donc, sur ces ouvertures de crédit anticipées, pour le budget ville. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 29 voix

Abstention 3

DECIDE d'ouvrir sur l'exercice 2018 de manière anticipée, dans l'attente de l'adoption du budget primitif au 1er janvier 2018, des crédits d'investissement, dans la limite du quart du budget précédent, pour financer dans les limites présentées ci-dessous, hors restes à réaliser 2017, l'exécution comptable des dépenses d'investissement.

Chapitre / Opération Chapitre	Libellé du chapitre	Budget 2017	Ouverture anticipée du BP 2018
20	Immobilisations	460 760 €	115 190 €

	incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées	438 350 €	109 587 €
21	Immobilisations corporelles	4 445 120 €	1 111 280 €
23	Immobilisation en cours	3 212 950 €	803 237 €
	TOTAL		2 139 295 €

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

4 - OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 29 voix

Abstention 3

DECIDE d'ouvrir sur l'exercice 2018 de manière anticipée, dans l'attente de l'adoption du budget primitif au 1er janvier 2018, des crédits d'investissement, dans la limite du quart du budget précédent, pour financer dans les limites présentées ci-dessous, hors restes à réaliser 2017, l'exécution comptable des dépenses d'investissement.

Chapitre / Opération Chapitre	Libellé du chapitre	Budget 2017	Ouverture anticipée du BP 2018
23	Immobilisation en cours	1 453 600 €	363 400 €
	TOTAL		363 400 €

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

5 - SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT HYDREAULYS : APPROBATION DE L'ADMISSION DE L'EPT GPSO

M. LEBRUN : « On ne va pas s'appesantir sur ce sujet là parce que ce sont des sujets qui reviennent régulièrement, c'est ce qu'on appelle l'administration administrante, c'est le fait qu'il y a un changement dans le comité syndical d'HYDREAULYS, qui est le syndicat intercommunal sur les questions d'assainissement et donc le comité syndical, le 12 octobre 2017, a accepté l'admission à compter du 1 janvier 2018 de l'établissement public territorial de Grand Paris Seine Ouest, anciennement la Communauté d'agglomération de Grand Paris Seine Ouest pour les territoires de Marnes la Coquette, Ville d'Avray, Sèvres et Chaville. Et

il faut que chacune des assemblées qui constituent le conseil d'administration d'HYDREAULYS vote à son tour pour autoriser l'adhésion de cet EPT Grand Paris Seine Ouest. Y-a-t-il quelqu'un qui s'oppose à ce que Grand Paris Seine Ouest soit représenté dans le syndicat HYDREAULYS ? Si quelqu'un s'oppose, qu'il me dise pourquoi ! »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE l'admission à compter du 1er janvier 2018 de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest pour le territoire des communes de Marnes-la-Coquette, Ville d'Avray, Sèvres et Chaville.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

6 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR LA CREATION DE CRECHE – EQUIPEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS – MULTI ACCUEIL VILLE AU BOIS N°201700662

Mme BERTHOD : « Je suis très déçue, j'espérais qu'il n'y aurait que ma délibération qui ferait l'unanimité, je crois que vous m'avez doublée M. le Maire. Donc la CAF va apporter son soutien technique et financier à la ville de Viroflay en subventionnant certains travaux que nous allons effectuer au sein de la superbe crèche multi accueil de la Ville au Bois. Pour cela, nous allons signer une convention d'objectifs et de financement où nous nous engageons à ne pas modifier la destination sociale de l'équipement et où la CAF s'engage dans la promotion des équipements et services d'accueil du jeune enfant, à nous verser une subvention. Cette subvention sera d'un montant de 135 000 euros et je pense que vous allez autoriser M. le Maire à signer cette convention. Je vais aller tout de suite aller sur la question qui nous a été posée pendant la commission n°3 où j'avoue avoir été un petit peu vexée de ne pas avoir remarqué moi-même qu'il pouvait sembler y avoir une erreur dans la convention d'objectifs et de financement puisqu'elle est entièrement rédigée avec le fait qu'il y ait 40 berceaux. Or vous savez que le 30 novembre nous avons voté qu'il y avait 41 berceaux. Je vous remercie chers collègues, d'avoir relevé ceci. Avec évidemment la peur que cela ait diminué la superbe subvention que nous versait la CAF. Eh bien, non. Nous nous sommes renseignés, nous avons téléphoné à ce monsieur, dont le rôle exact est conseiller technique d'action sociale, qui nous a répondu que de toute façon cela ne changeait rien car nous sommes au plafond de la subvention, qui est donc de 135 000 euros, donc la 41ème place n'aurait pas changé le montant de la subvention. C'est dommage. Voilà. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE la Convention d'Objectifs et de Financement Plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèche – Equipement d'accueil des jeunes enfants – Multi accueil Ville au Bois n° 201700662.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.



**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2017 EN APPLICATION DE
L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES EN VERTU DE LA DELIBERATION DU 29 MARS 2014**

- **23 octobre 2017**
 - Mise à disposition d'un local appartenant à la commune au profit de l'Union Sportive Multi-Activité de Viroflay
- **30 octobre 2017**
 - Location du Pavillon d'Elvire
- **10 novembre 2017**
 - Mise à disposition de la salle Dunoyer
- **14 novembre 2017**
 - Contrat avec Lukarn pour une diffusion du film documentaire « le jour de la carangue » de Pierre Lane
- **16 novembre 2017**
 - Contrat avec l'association Lezard Bavard pour l'animation de deux séances de contes pour Noël
- **28 novembre 2017**
 - Convention de prêt d'oeuvres
- **29 novembre 2017**
 - AO 17 BA 09 : achat de matériaux et d'outillages pour les ateliers municipaux ; lot 4 : plomberie
 - AO 17 BA 09 : achat de matériaux et d'outillages pour les ateliers municipaux ; lot 3 : maçonnerie
 - AO 17 BA 09 : achat de matériaux et d'outillages pour les ateliers municipaux ; lot 1 : quincaillerie
 - AO 17 BA 09 : achat de matériaux et d'outillages pour les ateliers municipaux ; lot 2 : électricité
 - AO 17 BA 09 : achat de matériaux et d'outillages pour les ateliers municipaux ; lot 6 : outillages
 - AO 17 BA 09 : achat de matériaux et d'outillages pour les ateliers municipaux ; lot 5 : menuiseries bois

- **1^{er} décembre 2017**
 - MAPA 14 BA 01 : bail d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs dans les bâtiments communaux ; lot 6 : stores, avenant 1

- **4 décembre 2017**
 - Contrat de cession concernant des prestations artistiques lors des Offlénies du 15 au 17 juin 2018
 - Montant du plafond petite enfance année 2018

.../...

- **5 décembre 2017**
 - MAPA 16 BA 04 : bail d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs dans les bâtiments communaux ; lot 4 : métallerie, serrurerie, avenant 1
 - MAPA 16 BA 04 : bail d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs dans les bâtiments communaux ; lot 9 : plomberie, sanitaire, chauffage, climatisation, avenant 1

- **11 décembre 2017**
 - Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'une DSP (concession) pour la gestion et l'exploitation de la piscine des Bertisettes dans le cadre d'une SEMOP

- **14 décembre 2017**
 - MAPA 18 RM 17 : achat de denrées fraîches crèmerie
 - MAPA 18 RM 06 : achat de denrées épicerie
 - MAPA 18 RM 02 : fourniture de denrées fraîches charcuterie volailles
 - MAPA 18 RM 05 : fourniture de denrées fraîches viande saucisserie
 - MAPA 18 RM 01 : achat de denrées surgelées
 - MAPA 16 RM 01 : achat de denrées épicerie – avenant 1
 - MAPA 17 RM 02 : achat de denrées surgelées – avenant 1
 - MAPA 15 RM 01 : achat de denrées fraîches : charcuterie, salades composées – lot 2 : volailles – avenant 1
 - MAPA 16 RM 02 : achat de denrées fraîches crèmerie – avenant 1
 - MAPA 16 RM 04 : achat de denrées fraîches – viande saucisserie, avenant 1